

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 25 janvier à 19h00, le conseil communautaire de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral s'est réuni, Rond-Point de la Delphine - RD 746 - lieu-dit les Cordées, sous la présidence de Madame la Présidente, Madame Brigitte HYBERT.
Délégués en exercice : 72

Membres titulaires présents :

MAREUIL SUR LAY DISSAIS : Messieurs Jean-Pierre HOCQ, Daniel VALLOT et Jean Louis ROULEAU

NALLIERS : Madame Françoise LOIZEAU et Monsieur André BOULOT

CHAILLE LES MARAIS : Monsieur Guy PACAUD

CHAMPAGNE LES MARAIS : Messieurs Bernard LANDAIS et Patrick HURTAUD

STE GEMME LA PLAINE : Monsieur Pierre CAREIL

LA CAILLERE ST HILAIRE : Madame Danielle TRIGATTI

MOREILLES : Madame Marie BARRAUD

MOUTIERS SUR LE LAY : Madame Brigitte HYBERT

PEAULT : Madame Lisiane MOREAU

ROSNAY : Monsieur Jean-Yves CLAUTOUR

STE RADEGONDE DES NOYERS : Monsieur René FROMENT

LA JAUDONNIERE : Monsieur Frédéric DESCHAMPS

LAIROUX : Madame Isabelle BAHABANIAN

LES MAGNILS-REIGNIERS : Madame Michèle FOEILLET et Monsieur Nicolas VANNIER

LUÇON : Mesdames Olivia DA SILVA, Monique RECULEAU, Annie BANBUCK, Yveline THIBAUD, Monsieur Dominique BONNIN, Daniel GACHET, Loïc NAULEAU, Arnaud CHARPENTIER

SAINT DENIS-DU-PAYRE : Monsieur Jean ETIENNE

SAINT MICHEL-EN-L'HERM : Messieurs Joël BORY et Michel SAGOT

TRIAIZE : Monsieur Guy BARBOT

CHASNAIS : Monsieur Gérard PRAUD

CORPE : Madame Nathalie ARTAILLOU

LA CHAPELLE THEMER : Monsieur David PELLETIER

L'ILE D'ELLE : Madame Hélène ROBIN et Monsieur Joël BLUTEAU

LA TRANCHE SUR MER : Messieurs Jacques GAUTIER, Serge KUBRYK, Philippe BRULON

STE HERMINE : Madame Catherine POUPET, Monsieur Joseph MARTIN

LA FAUTE SUR MER : Monsieur Patrick JOUIN

ST ETIENNE DE BRILLOUET : Monsieur Jacky MARCHETEAU

LA BRETONNIERE LA CLAYE : Monsieur David MARCHEGAY

LA REORTHE : Monsieur Jean Claude AUVINET

CHATEAU GUIBERT : Messieurs Bernard LECLERCQ et Michel BREBION

GRUES : Monsieur James CARDINEAU

LE GUE DE VELLUIRE : Monsieur Joseph MARQUIS

STE PEXINE : Monsieur James GANDRIEU

ST JUIRE CHAMPGILLON : Madame Françoise BAUDRY

BESSAY : Monsieur Jean-Marie SOULARD

ST JEAN DE BEUGNE : Monsieur Johan GUILBOT

Membres suppléants présents :

PUYRAVAULT : Monsieur Philippe THOYER suppléant de Monsieur René LEMOINE jusqu'à 20h31

ST AUBIN LA PLAINE : Monsieur Patrick AUGER suppléant de Monsieur Dominique GAUVREAU

Pouvoirs :

SAINT MICHEL-EN-L'HERM : Madame Laurence PEIGNET ayant donné pouvoir à Monsieur Joël BORY

VOUILLE LES MARAIS : Monsieur Jacky MOTHAIIS ayant donné pouvoir à Madame Marie BARRAUD

CHAILLE LES MARAIS : Monsieur André MASSONNEAU ayant donné pouvoir à Guy PACAUD

LUÇON : Monsieur François HEDUIN ayant donné pouvoir à Madame Yveline THIBAUT, Monsieur Pierre-Guy PERRIER ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique BONNIN, Madame Fabienne PARPAILLON ayant donné pouvoir à Madame Monique RECULEAU, Monsieur Francis VRIGNAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel GACHET

Excusés :

PUYRAVAULT : Monsieur René LEMOINE à partir de 20h32

STE GEMME LA PLAINE : Monsieur Anthony CHACUN

ST MARTIN LARS EN STE HERMINE : Monsieur Michel LAVAU

NALLIERS : Monsieur Dany BOIDÉ

L'AIGUILLON SUR MER : Madame Marie Agnès MANDIN et Monsieur Maurice MILCENT

LA TAILLEE : Madame Pascale ARDOUIN

THIRÉ : Madame Catherine DENFERD

STE HERMINE : Monsieur Gérard ANDRÉ

LA COUTURE : Monsieur Thierry PRIOUZEAU

LES PINEAUX : Monsieur Gérard GUYAU

Date de la convocation : le 19 janvier 2018

Nombre de Conseillers présents : 55 jusqu'à 20h31

Nombre de Conseillers présents : 54 à partir de 20h32

Nombre de Conseillers ayant donné POUVOIR : 07

Excusés : 10 jusqu'à 20h31

Excusés : 11 à partir de 20h32

Quorum : 37

Nombre de votants : 62 jusqu'à 20h31

Nombre de votants : 61 à partir de 20h32

05-2018-05 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUES - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE
– Compétence optionnelle « Actions sociales d'intérêt communautaire »

Rapporteur : Madame la Présidente

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 28 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 26 septembre 2017 ;

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 2 octobre 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire portant adoption des statuts de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral en date du 19 octobre 2017

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-DRCTAJ/3 -842 en date du 26 décembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

Considérant que la Communauté de communes Sud Vendée Littoral est compétente en matière de « **Actions sociales d'intérêt communautaire** »

Considérant que l'exercice des compétences du nouvel EPCI est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant la fusion. A défaut, l'EPCI exerce l'intégralité de la compétence transférée. Jusqu'à la définition de l'intérêt communautaire (à la majorité renforcée des deux tiers des membres du conseil), celui qui était défini au sein de chacun des EPCI ayant fusionné est maintenu dans les anciens périmètres correspondant à chacun de ces établissements.

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que l'assemblée a défini l'intérêt communautaire de la compétence action sociale, elle propose de compléter cette définition.

En effet, le CLIC est un service médico-social de proximité dédié aux usagers (personnes âgées de 60 ans et plus et leurs aidants familiaux) autorisé par le Président du Conseil Départemental et financé majoritairement par les collectivités locales, le Département et les EPCI.

Les missions des CLIC s'articulent autour de 2 types d'activités :

- Les actions collectives de prévention ;
- Les actions individuelles en faveur de personnes âgées identifiées et de leurs familles qui se traduisent par :
 - L'accueil, l'information et l'orientation des usagers ;
 - L'évaluation et l'élaboration de proposition de plans d'aide ;
 - L'accompagnement des usagers à domicile dans la mise en œuvre de leurs plans d'aide et la coordination des interventions des différents professionnels.

En 2017, à l'issue des échanges coordonnés par le Président du Conseil Départemental avec les Présidents des CLIC de Vendée et les Présidents d'EPCI, co-financeurs, il a été décidé d'internaliser les missions actuelles des CLIC comme suit :

- Les actions collectives de prévention sont reprises par les EPCI ;
- Les actions individuelles pour l'accompagnement des usagers sont reprises par le Département

Les actions collectives de prévention reprises par les EPCI ont vocation à s'intégrer dans le cadre du programme coordonné de prévention piloté par la Conférence des Financeurs et pourront bénéficier à ce titre des financements dévolus par la CNSA au Département de la Vendée.

Les dispositifs MAIA seront, quant à eux, intégralement repris par le Département.

Le territoire de la CCSVL est concerné au titre du CLIC Reper'âge qui va donc être dissous en début d'année 2018.

Ainsi, le Conseil Départemental va reprendre le personnel du CLIC pour exercer les actions de prévention individuelles et la CCSVL devrait reprendre la Directrice du CLIC pour exercer notamment sur le territoire les actions de prévention collective.

Aussi, il est proposé de compléter la définition de l'intérêt communautaire de la compétence Actions sociales d'intérêt communautaire pour y ajouter : « Actions collectives de prévention pour les personnes âgées de 60 ans et plus et leurs aides familiaux »

Considérant que l'intérêt communautaire est défini par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers des membres qui le compose ;

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des votes, décident :

- ✓ **D'AJOUTER DANS LA DEFINITION** de l'intérêt communautaire, pour la compétence « **Actions sociales d'intérêt communautaire**»,

Envoyé en préfecture le 30/01/2018

Reçu en préfecture le 30/01/2018

Affiché le

SLO

ID : 085-200073260-20180125-05_2018_0005-DE

- Actions collectives de prévention pour les personnes âgées de 60 ans et plus et leurs aides familiaux
- ✓ **En conséquence, de définir** l'intérêt communautaire, pour la compétence « **Actions sociales d'intérêt communautaire**», comme suit :
 - La création, extension et gestion de structures d'accueil des personnes âgées et/ou handicapées des établissements suivants :
 - EHPAD "la Smagne" de Sainte-Hermine ;
 - EHPAD "les Marronniers" à La Caillère-Saint-Hilaire ;
 - EHPAD Les Pictons à Chaillé les Marais ;
 - EHPAD la résidence fleurie à Nalliers ;
 - EHPAD le chêne vert à Puyravault.
 - Etude du futur Contrat Local de Santé.
 - Actions collectives de prévention pour les personnes âgées de 60 ans et plus et leurs aides familiaux

Fait à Saint Michel en l'Herm, le 30 janvier 2018,

La Présidente
Brigitte HYBERT



Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de la télétransmission
En sous-préfecture le 30.01.2018
Et de la publication le 30.01.2018